

**Tanya Hernandez**

## **La théorie critique de la race sous pression : actualité de la justice raciale après Trump**

Entretien et traduction par Patrick Simon, Julien Talpin et Clément Petitjean

### **Trajectoire personnelle et académique**

Tanya Hernandez est professeure de droit à l'université Fordham à New York où elle enseigne le droit anti-discrimination comparé, la *Critical Race Theory (CRT : Théorie Critique de la Race)*, l'étude des biais implicites et du harcèlement sexuel. Son parcours académique se confond avec ses engagements militants contre le racisme anti-noir et anti-latino. Elle vient de publier *Racial Innocence: Unmasking Latino Anti-Black Bias and The Struggle for Equality*<sup>1</sup> où elle explore les racines et expressions du racisme anti-noir dans les milieux latinos. Mouvements l'a rencontré pour parler de l'actualité de la Critical Race Theory, ses potentialités au service de l'émancipation et des attaques dont elle fait l'objet avec la réaction trumpiste.

Mouvements : Pouvez-vous nous dire où vous avez grandi et quelle est votre histoire familiale ? Les enjeux de positionnalité, expliciter d'où on parle, étant important dans la tradition théorique qui est la vôtre, cela nous semble intéressant de commencer par votre biographie.

TH: Mes parents sont de Porto-Rico et de Cuba et j'ai grandi à New York. Une partie de notre famille vit encore à Porto Rico et à Cuba, et j'y suis allé régulièrement. Ma mère a été conçue à Porto Rico mais est née à New York. Elle a grandi à East-Harlem dans un foyer où on ne parlait qu'espagnol. Et moi aussi, petite, je parlais espagnol à la maison. Mais ma mère voulait que je sois bilingue et me parlait en anglais. Elle ne voulait pas que je revive ce qu'elle avait connu, à savoir un redoublement de classe parce que son anglais n'était pas assez bon. J'ai grandi dans le quartier majoritairement portoricain de Hell's Kitchen, à l'ouest de Manhattan, le cadre de *West Side Story* qui s'est fortement gentrifié depuis. Mais à l'époque, après la Seconde Guerre Mondiale, c'était un quartier populaire accueillant surtout une population immigrée.

Mouvements : Diriez-vous que votre intérêt, assez jeune, pour le droit des étrangers et de l'immigration est lié à votre expérience personnelle et familiale ?

TH: Je me suis inscrite en droit en me disant que je voulais faire quelque chose d'utile, utiliser mon diplôme pour rendre ce qu'on m'a donné d'une certaine façon. Mais ça ne s'est pas bien passé. Ce qu'on m'a enseigné en droit m'a comme paralysé, bien plus que libéré (empower). J'ai été démobilisée par l'approche formelle du droit qui est enseignée, y compris le droit anti-discrimination. Mes enseignants nous apprenaient qu'il n'est pas important de prendre en

---

<sup>1</sup> Beacon Press, 2022.

compte le contexte ou l'arrière-plan historique du droit. Le droit n'a pas à prendre en compte le fait que les minorités racisées ou les femmes soient positionnées différemment dans la société. Et ça m'a frustré. Et c'est seulement quand j'ai rencontré la théorie critique de la race, en 3<sup>e</sup> année d'école de droit, que j'ai senti que c'était ce que je voulais faire. Il n'était pas possible, après les années Reagan et la réaction contre les droits civiques, d'être un juriste militant, promouvant les droits civiques et garder un cadre de pensée hérité du siècle passé. Avant la Théorie critique de la race, l'approche dominante en termes de droit anti-discrimination était : « s'il y a un panneau 'réservé aux blancs' [white only] dans un espace public le droit doit intervenir pour exiger que le gouvernement retire ce panneau. » Et une fois que le panneau est retiré l'intervention juridique prend fin, car le droit doit seulement s'assurer de la neutralité. La théorie critique de la race demande, pour sa part, une fois qu'on a fait enlever ce panneau « réservé aux blancs », quel est le traitement réservé aux minorités racisées ? Le but n'est pas seulement de supprimer ce panneau, mais la libération des minorités et de tout le monde de fait.

C'était en adoptant une perspective de théorie critique de la race sur le droit que je trouvais le chemin que je voulais suivre, à partir de mes propres expériences de jeune Latina, racisée, à New York, de parents immigrés, à la complexion plutôt sombre ... tout ça compte, et la seule façon dont cet arrière-plan pouvait avoir du sens.

Mouvements : Et dès le départ vous vous êtes intéressée aux questions raciales et de discrimination ?

TH : Quand j'ai intégré la faculté de droit je pensais me spécialiser en droit de l'immigration. Je pensais que c'était là que je pouvais être la plus utile : je maîtrisais plusieurs langues et j'avais un intérêt pour les populations descendant de l'immigration, ma famille étant originaire de Cuba. Mais quand j'ai suivi mes premiers cours de droit des étrangers, c'était avec un professeur qui pensait que tous les Latinos étaient des sans-papiers. Tous les exemples qu'il prenait concernaient Maria, une femme de ménage, entrée illégalement aux Etats-Unis. Ça m'a dégoûté. Par ailleurs, le travail auquel je me destinais m'apparaissait aussi, au jour le jour, particulièrement ennuyeux. C'est très administratif, une affaire de paperasse dans un labyrinthe procédural très kafkaïen. Ça ne m'intéressait plus. Les études sur la race et les inégalités raciales, à l'inverse, m'ont toujours intéressées.

J'ai commencé à m'éloigner du droit des étrangers aux débuts de la Théorie critique de la race. J'étais à la faculté de droit de Yale de 1987 à 1990 et certains des textes fondateurs y ont été écrit et discuté à ce moment-là. J'étais en fac de droit quand Mari Matsuda, une des fondatrices de la Théorie critique de la race, a présenté son article « When the first quail calls »<sup>2</sup>, centré sur la perspective de l'outsider et la nécessité de regarder par en bas les questions de droit et de race. Ça a été transformateur. Mon mentor en fac de droit était Harlon Dalton. Il faisait partie de ce cercle des théoriciens critiques de la race, animant les séminaires avant même qu'ils n'aient un nom, avec des gens comme Derrick Bell, Kimberlé Crenshaw, Richard Delgado et d'autres. Harlon avait un cours intitulé « Explorer les alternatives au principe de neutralité » où il nous faisait lire les premiers textes de la CRT. J'ai donc lu Crenshaw, Matsuda et Charles Lawrence, son conjoint, au moment où ils écrivaient tout ça, avant même que ça prenne le nom d'un courant de pensée et d'action. Le nom « Théorie critique de la race » apparaît en 1991, au cours d'un séminaire. D'autres appellations étaient envisagées, comme « la nouvelle reconstruction » ou « les études de la reconstruction ».

---

<sup>2</sup> WHEN THE FIRST QUAIL CALLS: MULTIPLE CONSCIOUSNESS AS. JURISPRUDENTIAL METHOD.

J'ai aussi eu la chance de croiser la chercheuse féministe Catherine MacKinnon, qui a été prof invitée à Yale quand j'y étais. J'ai suivi son cours sur le droit anti-discrimination et j'ai eu le sentiment que le monde ne serait plus jamais le même pour moi. Elle m'a introduit à des perspectives tellement différentes de ce qu'on m'enseignait en première année de droit constitutionnel. Elle m'a transmis l'idée que le droit constitutionnel, tel qu'il est traditionnellement enseigné, est problématique. Il fait de la neutralité la valeur morale suprême, plutôt que de s'intéresser à la façon dont le droit contribue à la subordination de certain.es selon qui ils ou elles sont, notamment du point de vue du genre et de la race. Donc cette idée d'une approche insubordonnée du droit anti-discrimination m'a libéré. Je me sentais enfermée par ce qu'on m'enseignait jusque là. L'idée selon laquelle l'égalité signifie seulement de traiter tout le monde de la même façon indépendamment de la façon dont les gens sont initialement situés. A l'instar de la citation d'Anatole France : « La loi, dans un grand souci d'égalité, interdit aux riches comme aux pauvres de coucher sous les ponts ».

Donc j'ai eu la chance de bénéficier assez tôt de cette confrontation à la théorie critique de la race en tant qu'étudiante en droit. Je suis devenue enseignante à l'université après avoir été avocate pendant quelques années, ce qui est différent du cursus standard, plus linéaire. Moi j'étais une militante ! J'étais avocate à l'époque où le sida était une peine capitale. J'ai travaillé comme avocate dans une institution à Brooklyn où j'aidais les personnes séropositives ou malades du sida dans l'accès au droit, le logement, les aides sociales, j'écrivais des testaments en urgence. Cela peut paraître éloigné de la théorie critique de la race mais ça a été très formateur sur la façon dont le droit n'est pas neutre. Répondre aux besoins de mes client.es, qui étaient séropositifs, supposait de prendre en compte la façon dont ils et elles étaient vu.es par les autres. C'était l'époque où Act UP manifestait, où on pouvait voir toutes ces pancartes « Silence = Mort », et où l'association Gay Men's Health Crisis faisait aussi tout un travail important. C'est dans ce contexte que j'ai pratiqué le droit, et ça tombe bien vu que je voulais être utile. Avec le sida et tous ces ami.es qui mourraient je me sentais au bon endroit au bon moment. Ce que je ne réalisais pas encore, c'est combien la théorie critique de la race serait pertinente pour ce travail également. Nombre de mes client.es étaient racisé.es. L'idée selon laquelle le sida était une maladie d'homme gay blancs était encore prédominante, alors que mes client.es étaient des personnes racisées, du fait de l'intersection de la race, de la pauvreté et de la toxicomanie. Donc tout ce travail de terrain m'a montré la pertinence de ce qu'on m'avait enseigné à partir de la théorie critique de la race.

Mais je voulais écrire aussi. Ca a toujours été une passion chez moi. Et ce n'est pas facile d'écrire et d'avoir un travail à temps plein d'avocate à côté. J'ai donc commencé à enseigner le droit pour me permettre d'écrire. Je ne savais pas si j'apprécierais l'enseignement. Mais quand je leur racontais mon parcours au sein de la théorie critique de la race ça s'est avéré tout aussi transformateur pour eux et elles que ça l'avait été pour moi. Ils se sentaient eux et elles aussi enfermés dans une approche formaliste du droit public. Leur offrir un cadre d'interprétation différent, insubordonné, nourri par la théorie critique de la race, à l'inverse de l'approche neutre et aveugle à la race de la perspective formaliste traditionnelle du droit, a été libérateur pour eux et elles. Ca leur a fourni un langage et une grammaire pour interpréter ce qu'ils et elles observaient en terme d'inégalités raciales.

Mouvements: Vous vous définissez comme militante, mais avez-vous fait partie d'organisations particulière ou c'est surtout au travers de votre travail ?

TH: J'en suis venu à me considérer comme une universitaire militante, parce qu'en m'intéressant aux statistiques ethniques en Amérique Latine et les débats qu'elles suscitent, j'ai

du faire un travail de terrain, ce qui n'est pas vraiment la méthode classique en droit, où on s'intéresse surtout à de vieux livres poussiéreux et aux débats parlementaires. Et c'est aussi que j'ai adopté une position qui n'est pas neutre, parce que je me soucie sincèrement de ces problèmes. J'ai donc participé à des rencontres à la Banque Mondiale, à la Banque Interaméricaine de Développement, où ils réfléchissaient à la façon d'être remboursés des prêts octroyés aux pays sud-américains, réalisant que le racisme constituerait un obstacle de ce point de vue et donc que l'absence de recensement statistique de ces phénomènes ne permettait pas de s'y attaquer. C'est une drôle de façon de faire de la recherche, mais c'est ainsi que j'ai rencontré des ONG, latino-américaines et étatsuniennes, qui s'intéressent aux statistiques ethniques. Et depuis toutes les recherches que j'ai mené ont été en dialogue avec des ONG et des organisations communautaires intéressées par ces questions. Je veux que mon travail leur soit utile.

Donc je ne suis pas une militante qui défile dans la rue avec des pancartes, mais je le suis en me demandant comment, avec mes compétences d'universitaires, je peux contribuer à donner de la visibilité à certains problèmes et équiper les ripostes. Ainsi, à la fin du premier livre que j'ai publié, *Racial Subordination in America*<sup>3</sup>, figurait un index listant toutes les ONG travaillant sur les questions raciales en Amérique latine, listées par pays. Ca n'était pas indispensable à l'analyse scientifique, mais ça pouvait constituer un instrument pour créer des liens entre organisations et militants. Après le contenu lui-même du livre pouvait être utile aux militants, qui souvent me disent qu'un de leur problème est le déni du racisme par les pouvoirs publics sur le mode : « Il n'y a pas de racisme dans notre pays, c'est un problème étatsunien. On n'a pas racisme, en tout cas pas comme aux Etats-Unis, parce qu'on n'a jamais eu de ségrégation organisée par l'Etat comme le système Jim Crow. » Maintenant les militants peuvent utiliser le livre et leur répondre : « cette universitaire a documenté toutes les façons dont le droit coutumier perpétuait des formes de ségrégation instiguée par l'Etat. » Cette idée, très académique, de droit coutumier, ouvre la porte pour que les militants, sur le terrain, fassent progresser leurs revendications de réparation, de discrimination positive, etc.

Mouvements : Pouvez-vous maintenant nous en dire plus sur la Théorie Critique de la Race. Peut-on la considérer comme une sorte de nom de code renvoyant à une large gamme d'actions et d'interprétations du racisme ?

TH : La CRT cherche à donner un vocabulaire et une grammaire pour identifier les inégalités, même quand elles ne sont pas explicitement formulées par quelqu'un portant la tenue du Ku Klux Klan. Elle s'intéresse aux subtilités et aux systèmes qui sous-tendent le racisme anti-noir et le privilège blanc au sein des structures institutionnelles. La raison pour laquelle elle a émergé au sein de départements de droit tient au fait que certain.es juristes, principalement des personnes racisées, mais pas toutes, identifiaient comment le droit lui-même perpétuait et instituait des structures racistes. La CRT va bien plus loin que de demander davantage de personnes racisées dans cet espace. Elle revendique des personnes racisées dans des positions de pouvoir. Cela a bien plus de portée, et plus menaçant pour ceux et celles qui veulent maintenir le statu quo et les hiérarchies existantes.

La CRT est apparue à la fin des années 1970 et s'est développée dans les années 1980 en tant que critique des approches individualisantes du racisme. L'idée selon laquelle la discrimination

est due à de mauvaises personnes, avec des schémas problématiques et qu'une fois qu'on aura éduqué ces mauvaises personnes le problème de la discrimination sera résolu. La CRT s'oppose très directement à cette perspective individualisante, qui est précisément celle que l'administration Trump a tenté de mettre en avant.

Mouvements : Vous avez souligné combien la découverte de la CRT avait été transformatrice pour vous. Les réactions hostiles à la CRT se sont pourtant multipliées aux Etats-Unis ces dernières années, s'aggravant même avec le vote de lois interdisant les références à la CRT, comment percevez-vous ce phénomène d'attaque institutionnelle sur le savoir universitaire ?

TH : C'est un des héritages de l'administration Trump. Ça a d'ailleurs commencé avec lui. Il a pris un décret présidentiel quand il était encore au pouvoir interdisant l'usage de la Théorie critique de la race dans des formations antiracistes au sein d'entités fédérales ou recevant des financements fédéraux. Joe Biden a remis en cause ces décrets quand il a été élu. Depuis, les gouverneurs qui sont sur la même ligne que Trump ont, à l'échelle locale, institué des lois et des directives répliquant ce qui existait à l'échelle nationale..

Trump a qualifié la Théorie critique de la race d' « anti-américaine » et de « terroriste ». Ça fait écho aux batailles des programmes scolaires dans les années 1980 quand on tentait de les rendre plus multiculturels. Les réformateurs et pédagogues expliquaient que les étudiants devaient être confrontés à autre chose que de vieux hommes blancs, qui étaient vus comme l'unique modèle de leadership. C'est important de lire Shakespeare, mais ne peut-on aussi inclure une romancière qui a reçu le prix Nobel de littérature comme Toni Morrison ? Les attaques à l'époque contre le multiculturalisme étaient violentes, comme si tout cela allait remettre en cause la qualité de l'éducation. Le multiculturalisme permet d'inclure davantage de voix et de perspectives au regard de ce qu'est la littérature ou l'histoire. Les attaques contre la CRT sont plus perverses en ce qu'elles remettent en cause la possibilité même pour les gens de devenir plus informés sur les questions raciales. C'est un peu comme empêcher aux gens d'apprendre à lire. J'enseigne la CRT depuis 25 ans et c'est assez fréquent que les étudiant.es viennent me voir à la fin pour me dire combien cet enseignement les a marqué.es. La CRT leur a permis de mettre des mots sur des intuitions, le sentiment que certains comportements étaient problématiques, mais ils ne disposaient pas de l'espace mental pour les déconstruire et vivre avec. C'est particulièrement vrai pour les étudiant.es racisé.es, mais aussi pour mes étudiant.es blanc.hes, qui voient des choses dans la rue, dans la classe, qu'ils considèrent problématiques et la CRT leur permet de les identifier, les comprendre et d'y répondre. On donne du pouvoir aux gens en leur offrant un langage permettant de réagir. C'est flippant ! Et c'est pour ça que la CRT est perçue comme une telle menace.

Mouvements : Cela tient également au fait que vous percevez votre rôle, en tant qu'enseignante, à la fois comme relevant de la transmission du savoir et de compétences potentiellement utiles d'un point de vue professionnel, mais aussi comme pouvant contribuer à l'émancipation. On peut comprendre que des politiques comme Trump, ou certains technocrates à l'université

considèrent que le rôle des universitaires n'est pas d'émanciper les étudiants, mais de leur trouver un travail. Non seulement vous n'accroissez pas leur employabilité mais en plus vous suscitez des problèmes sur les lieux de travail du fait de cette conscience plus aigüe des inégalités raciales.

TH: Le décret présidentiel initial interdit la CRT au sein du système scolaire mais aussi du secteur public. Je fais beaucoup d'interventions auprès d'élèves avocats et une fois que les gens sont sensibilisés à ce langage des biais implicites, de la discrimination systémique, etc. ça n'en reste pas là. Ça suscite des interrogations quant au fonctionnement de leur propre institution. « Pourquoi telle tâche prestigieuse est-elle toujours confiée à des hommes blancs, alors que les tâches les moins valorisées toujours à des femmes de couleur ? » Si on ne vous attribue que des tâches secondaires vous ne pouvez pas démontrer à votre supérieur que vous faites du bon travail et que vous méritez de progresser. Le langage offert par la CRT permet d'interroger les fonctionnements institutionnels et de revendiquer des changements systémiques. Demander notamment de la transparence : « pourquoi ne pas avoir un tableau sur lequel seraient listées toutes les tâches à effectuer, les nouvelles missions et permettre de décider collectivement à qui elles reviennent ? » J'évoque ici la culture de bureau, mais c'est la même chose pour les emplois peu qualifiés. A l'usine il y a de bonnes et de mauvaises tâches. Il y a des rotations, qui ont des incidences fortes sur la qualité de vie. Et des études ont montré que les meilleures plages horaires – notamment celles de 3h à 9h du matin – revenaient de façon disproportionnée à des personnes blanches. Exposer les gens à ce genre de théorie les incite à exprimer des demandes de changement institutionnel.

Mouvements : Depuis les décrets pris par Trump avez-vous observé des conséquences pour vous ou les gens qui enseignent la Théorie Critique de la Race ?

TH : Deux choses. D'un côté, dans le secteur public, j'ai donné de nombreuses formations à des juges, des procureurs, etc. Depuis le décret présidentiel, ces institutions sont plus frileuses et ne proposent plus forcément ces formations. Alors que ce sont précisément les gens sur qui on compte pour rendre la société plus égalitaire. Les juges ont vraiment besoin de suivre ces formations et les décrets présidentiels les ont remis en cause. Après l'annulation des décrets par l'administration Biden, on a vu toute sorte d'annonce circuler : « plus rien à craindre, vous pouvez faire appel à nous à nouveau, on est de retour, on peut reproposer ces formations. » Ce qui montre bien qu'il y a eu une baisse au moment du décret. En un sens, pour les institutions, leur liberté d'expression a été fragilisée.

D'un autre côté, quand bien même ces mesures n'étaient pas censées le concerner, le secteur privé est devenu réservé quant aux formations contre les discriminations. Quand le gouvernement caractérise un sujet comme problématique, cela produit des réactions en chaîne. Même si le décret ne concerne pas un secteur, les acteurs adoptent le nouveau cadrage.

Mouvements : Les attaques actuelles sur la CRT ciblent notamment son usage supposé dans l'éducation secondaire, davantage qu'à l'université me semble-t-il ?

TH : Ça dépend des Etats. En Floride, la loi « anti-woke » qui a été passée cible aussi les universitaires. Ce type de lois anti-CRT se sont multipliées ces dernières années de façon

exponentielle. C'est assez inquiétant quand on voit ce qu'elles recouvrent. L'interdiction des formations anti-préjugés dans la fonction publique tout d'abord, qui s'étaient instituées peu à peu. Ensuite, des livres ont été retirés des rayons des bibliothèques. Certain.es bibliothécaires ont été harcelés voire licencié.es, juste parce qu'ils et elles voulaient permettre à des jeunes d'accéder à toute sorte de lectures. Qu'un livre comme *Why the Caged Bird Sings*<sup>4</sup> soit interdit est complètement dingue ! Donc ça prend vraiment de l'ampleur. A certains égards, cela fait écho à la croisade contre le droit à l'avortement, qui a finit par l'emporter avec le démantèlement de Roe V. Wade. Cela continue aujourd'hui avec la volonté de revenir sur la reconnaissance des droits des gays et lesbiennes et des enfants transgenre. Tout cela s'inscrit dans un agenda conservateur qui veut le maintien d'un pouvoir blanc et masculin et refuse la mise en cause des privilèges. Les attaques contre la CRT s'inscrivent donc dans un mouvement plus profond qui cible l'inclusion sous toutes ses formes.

Le problème est que cela affecte aussi les écoles publiques, du primaire au lycée. Car les gens disent : « Oui, le racisme est un problème, mais on ne peut vraiment s'y attaquer que si on touche les enfants quand ils sont jeunes, c'est notre espoir pour l'avenir. » Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce cadrage, qui voit le racisme comme résultant de l'ignorance des gens qu'on ne peut régler que par l'éducation. Bien sûr c'est un problème que les enfants ne soient pas exposés aux problèmes sociaux, comme l'Holocauste ou la guerre du Vietnam. Leur éducation est incomplète s'ils ne sont pas formés aux perspectives les plus récentes sur un problème aussi profond que le racisme. Et ça, ça ne se joue pas qu'à une échelle fédérale, mais aussi locale, où ça continue, et ces formations et enseignements demeurent, dans un certain nombre d'endroits, interdits.

Mouvements : Les conséquences de la décision de la Court Suprême de revenir sur Roe v. Wade sont très concrètes. Qu'en est-il de la Théorie critique de la race ? Les programmes dans certains états ont-ils changé ? Certains enseignants ont-ils été mutés ou empêchés d'enseigner ?

TH : Des profs sont licencié.es, d'autres harcelé.es ... Les conservateurs ont mobilisé les parents d'élèves pour qu'ils enquêtent sur les professeurs, leur demandant s'ils et elles avaient prévu de mentionner le mot « race » dans leurs cours, comment ils et elles prévoyaient d'évoquer l'esclavage, etc. Le harcèlement des profs contribue à les censurer avant même qu'ils et elles n'aient pu construire un programme pour l'année à venir. Les attaques sont aussi beaucoup passées par les réseaux sociaux, par du harcèlement en ligne. On utilise le mot « théorie critique de la race » comme un chant de ralliement de tous les réacs, nostalgiques d'une période dorée de suprématie blanche et patriarcale.

Mouvements : Et à un niveau plus personnel, ça a eu des conséquences ? Comment votre université a-t-elle réagit ?

TH: Je suis très privilégiée. Je travaille et j'habite à New York, qui constitue un petit oasis au milieu d'un pays en pleine guerre culturelle. Jusqu'à présent, je n'ai pas de difficultés à l'université. Mais il faut toujours préparer la résistance pour promouvoir l'inclusion. L'inclusion symbolique c'est une chose, mais si on veut aller plus loin et évaluer toutes les politiques soit-disant neutres qui érigent des barrières à l'inclusion pleine et entière ... il y a toujours des résistances à ce travail véritablement transformateur. Et ma crainte est que l'essor

---

<sup>4</sup> Maya Angelou, *Je sais pourquoi chante l'oiseau en cage*, Paris, 1969.

de l'opposition au label « théorie critique de la race » contribue à réduire encore un peu plus le soutien et l'attention aux enjeux de diversité et d'inclusion. Alors que pourtant aujourd'hui le niveau est déjà bien bas ! Des gens qui disent : « On vous laisse parler de race, on n'est pas en Floride ici, on n'a pas besoin de faire toutes ces autres choses. On n'a pas besoin de discrimination positive, on n'a pas besoin de s'assurer que notre staff est véritablement racialement mixte à l'université, etc. Vous ne pouvez pas parler de tout ça en Floride alors qu'ici c'est possible, vous ne pouvez pas utiliser ces livres en cours en Floride, alors qu'ici vous pouvez. Alors pourquoi aurions-nous besoin d'aller plus loin ? » C'est ma crainte.

Mouvements : Au sein du monde universitaire, globalement progressiste, il existe également des critiques à l'égard de la CRT comme outil conceptuel permettant d'analyser les inégalités. Diriez-vous dès lors que les attaques conservatrices contre la CRT ont nourri d'autres critiques, de gauche, contribuant à affaiblir votre position dans l'université ou dans certains cercles progressistes ?

TH: En fait c'est plutôt l'inverse. Pour donner un exemple, Randall Kennedy, prof de droit à Harvard, africain-américain, est critique de la CRT depuis longtemps, pour des raisons théoriques. Mais quand les attaques ont commencé à se multiplier il a contribué à souligner combien celles-ci étaient désinformées. Il disait : « Regardez, j'ai mon propre point de vue théorique sur les forces et les faiblesses de la CRT, mais ce que vous dites là, ça n'a rien à voir avec la CRT. Votre projet n'est pas honnête intellectuellement, il cherche simplement à faire taire et à tourner le dos au principe d'inclusion. » J'ai participé à un séminaire incroyable où lui, pourtant si critique de la CRT, disait combien ces attaques étaient infondées.

Mouvements : Donc la polarisation a bénéficié à la CRT au sein de l'université ?

TH : Ce qui est intéressant c'est que jusque-là personne ne connaissait le concept de Théorie critique de la race en dehors de l'université. Aujourd'hui même ma mère connaît ! Les critiques ont contribué à en étendre l'audience. Des personnes qui n'y connaissaient rien sont parfois curieuses et ont désormais envie de se nourrir de cette approche conceptuelle. Hier j'ai donné un cours sur la CRT dans le cadre d'une *summer school*, et une *community organizer* de Chicago y a assisté. Pas quelqu'un de très éduquée mais une *organizer* brillante. Elle suivait ce cours parce qu'elle voulait voir comment mobiliser les acquis de la CRT dans son propre travail de *community organizing* dans les rues de Chicago. Un metteur en scène de théâtre veut aussi utiliser la CRT. Tout un ensemble de gens qui en ont entendu parler veulent désormais se former et l'utiliser. J'aime être optimiste. J'espère que ces temps sombres sont le début de quelque chose de véritablement transformateur. Cela va être compliqué pendant quelques temps, mais je suis aussi une enfant des années 1970-1980, j'ai vécu la période des Reaganomics, c'était tout aussi horrible ! J'espère que, comme le dit l'expression, le serpent grince le plus quand il est sur le point de mourir... Et ça grince beaucoup en ce moment ! On peut donc espérer que tout ce bruit et ces batailles sont le signe des progrès réalisés. Si c'est si violent en ce moment c'est parce que le langage de la diversité et de l'inclusion touche de plus en plus de monde, notamment les jeunes, qui veulent une société plus inclusive. La réaction ne serait pas si violente en face si on ne progressait pas.

Ceci dit, il y a des divergences parmi les personnes se réclamant de la CRT, ou ceux que j'appelle les théoriciens de la CRT. Il y a ceux qui se réclament de la tradition des civil rights. Ceux là pensent que le racisme est principalement un problème lié à l'ignorance, aux conceptions et représentations du monde individuelles et qu'il faut prioritairement s'occuper de

ces personnes là. Ils pensent également qu'il faut saisir les opportunités d'inclusion et que cela relève de positionnement individuel pour pénétrer dans le mainstream et créer les conditions d'un équilibre dans l'accès à la société.

Les rapports entre cancel culture et CRT sont déformés, beaucoup de discours tendant à les confondre comme s'il s'agissait de la même chose, mais ce n'est pas le cas. La cancel culture désigne les réactions contre des discours ou positions réactionnaires perçus comme blessantes ou violentes, qui vont de la demande d'annulation d'invitations à parler en public à l'éviction d'emplois dans des institutions. Ce n'est pas le propos de la CRT qui œuvre pour que les subalternes aient accès à la parole, que la voix de celles et ceux qui étaient sans voix soit entendue. Qu'il y ait une transformation sociale vers l'équité, pas d'intervenir contre une procédure régulière. Je voudrais rappeler que la CRT vient de juristes qui s'inscrivent dans l'action procédurale. Ceci dit, l'idée de la cancel culture relève du respect, un besoin qui vient des mobilisations autour de #Me Too et de la frustration de tant de femmes devant de l'incapacité de la loi, et de son application, pour traiter du harcèlement et des violences sexuelles. La notion de harcèlement sexuelle a été une action créative du féminisme : Catharine MacKinnon et d'autres ont inscrit le harcèlement sexuel dans la discrimination de genre. Il n'y avait pas d'incrimination dans la loi, pas de statut pour ces atteintes. C'est une extension de la notion de discrimination sexiste et cela permet l'action judiciaire depuis les années 1980. Cependant les juges conservateurs ont limité l'usage du harcèlement sexuel en le recadrant avec des questions du style "Qu'avez-vous dit sur votre lieu de travail ? Quels signaux hypersexualisés avez-vous envoyé ? Comment étiez-vous habillée ? etc ». Ils ont recadré la question du harcèlement sexuel comme un comportement individuel réactif mettant en cause les victimes. Les militantes féministes ont donc dénoncé la loi et choisis d'autres voies d'action.

La diffusion des réseaux sociaux a permis de s'abstraire des arènes judiciaires et de porter la parole en dehors des constructions légales qu'elles trouvaient frustrantes. La mobilisation de ces femmes, des femmes blanches en particulier, bien que #MeToo soit beaucoup plus que les femmes blanches, a fait apparaître leur statut élevé, leurs pouvoirs et privilèges, leur privilège racial, et il faut y penser à partir d'une perspective intersectionnelle. Être capable de dire que Weinstein était un problème de longue date et puisque la loi n'avait rien fait, nous sommes là pour utiliser notre accès à la parole publique et à la caisse de résonance des réseaux sociaux pour le mettre à terre. Et finalement la loi a traité son cas, mais au départ il fallait le neutraliser. L'idée de Cancel culture réside dans ce pouvoir d'exclure Weinstein des espaces de pouvoir et de notoriété. Mais elle ne s'attaque pas à d'autres formes aussi importantes de domination sexuelle exercées dans la culture corporate, dans les institutions, tous ces hommes qui ne veulent pas reconnaître leurs responsabilités dans une culture du harcèlement.

Lorsque Black Lives Matter dit "la police nous tue" ou "la suprématie blanche nous tue », ils ne demandent pas que ces personnes soient exclues de la sphère publique. Ce qu'ils demandent est qu'elles rendent des comptes, mais ces revendications sont converties dans la pensée réactionnaire comme si les politiques de diversité et d'inclusion, la CRT, #MeToo, auraient pour objectif d'étouffer la voix des mâles blancs. Quand les mouvements réclament que les responsabilités soient établies, comme la loi ne le fait pas, les dominants prétendent qu'il ne s'agit que de licencier des fautifs et que ce qu'attend la Cancel culture. Or ce qui est en jeu ce sont les changements institutionnels, les règles d'accès, les structures, les sanctions etc, mais c'est traduit en « vous êtes trop sensibles ».

Mouvements : Je vois qu'il y a un parallèle constant entre les questions de racisme/race et de genre/sexualité. C'est le même processus de dénonciation des désavantages systémiques, des abus et des agressions qui sont ramenées à des comportements inappropriés de personnes qu'il faut rééduquer. La question est qui a le pouvoir de définir la situation. La Cancel culture de ce point de vue fait bouger le pouvoir de définition de la situation en faisant effraction dans le cadrage des médias et des dominants. C'est ce qui joue en France avec l'absurde dénonciation de l'hégémonie des études post-coloniales et décoloniales dans les milieux universitaires alors qu'elles sont en réalité marginales. La capacité à bousculer le ronronnement académique qu'ont développé des milieux activistes sur la race et le décolonial, et avant eux le féminisme radical, a provoqué cette réaction de panique conduisant à dénoncer un pseudo terrorisme intellectuel qui aboutirait à une nouvelle domination. Est-ce que vous interprétez les critiques contre la cancel culture aux Etats-Unis comme un levier utilisé par les milieux réactionnaires pour empêcher la prise de parole des subalternes ?

TH : Je pense que c'est en effet cette version pervertie de la défense de la liberté d'expression, utilisée pour contrer les critiques contre la suprématie blanche et le patriarcat. Le principe rhétorique est de retourner l'argument de la voix : votre cancel culture m'empêche de profiter de mon privilège sans avoir à entendre vos critiques et vous m'empêcher de m'exprimer au nom de votre sensibilité blessée. Cette rhétorique assimile stratégiquement l'expression des subalternes à une censure contre l'expression des élites privilégiées abritée derrière une pseudo liberté d'expression menacée.

Mouvements : Il y a des cas plus controversés, comme celui de l'invitation d'Alice Goffman au College de Poma en Californie en 2017 qui a suscité une réaction hostile d'étudiant.es qui ont demandé l'annulation de l'invitation.

TH : Si on doit discuter de cette invitation sur la base des qualifications de la personne, il n'y a rien à redire. Mais si on considère que l'université utilise des fonds publics et les frais d'inscriptions des étudiant.es pour inviter une sélection de voix, et si l'objectif est que l'institution soit réellement diverse, on peut dénoncer la reproduction de hiérarchies raciales qui se traduisent dans les invitations. Les étudiant.es peuvent dire que cela fait des siècles que des voix ont été entendues, et il faut en changer un peu pour en entendre des nouvelles que nous n'entendons pas ici. Même si elle était légitime à venir, les étudiant.es sont également légitimes à demander à être exposé.es à des points de vue multiples qui ne sont pas représentés ordinairement. Ce n'est pas tant la personnalité d'Alice Goffman ni son travail qui sont en jeu, même si cela entre aussi dans le débat en ce qui la concerne, mais ce qu'elle représente et ce qui manque quand elle est là.

Mouvements : Mais revenons aux conséquences de la relance du mouvement Black Lives Matter après l'assassinat de George Floyd. Après son initiation aux Etats-Unis, il s'est rapidement internationalisé, ce qui ne s'était pas produit avec cette amplitude à la création du mouvement en 2013, après l'assassinat de Trayvon Martin. Est-ce que la question du racisme a été durablement réactivée par le mouvement lui-même ?

TH : Je pense que BLM a en effet eu cet impact, mais pas isolément. Il faut prendre en compte le rôle de la pandémie. Le fait d'être coincé chez soi et de chercher à être connecté aux autres a poussé tout le monde à être collé aux émissions de télé et aux réseaux sociaux plus que jamais. L'onde de choc a touché plus large, l'émotion et la douleur ont été plus accessibles d'une façon plus multi-générationnelle que d'habitude, précisément à cause de la cohabitation forcée des

étudiant.es maintenu.es chez elles et eux avec leurs parents. Le partage de la douleur. C'est un peu comme lors des mouvements des civil rights dans les années 1960, quand les blancs ont été bien plus concernés grâce à la télévision. Voir à la télévision les marcheurs et marcheuses se faire tabasser à Selma a suscité des émotions à travers les Etats-Unis, et même internationalement, et provoqué un engagement et une empathie pour le mouvement. Je pense qu'il y a une dynamique similaire avec le meurtre de George Floyd et le fait d'avoir une visualisation des événements. Nous étions coincés à la maison et ne pouvions échapper aux images et aux événements, par exemple en sortant au restaurant ou avoir une vie sociale ou professionnelle habituelle. Je crois que cela a contribué à stimuler un regain d'intérêt pour la question raciale aux Etats-Unis.

Mouvements: Cette vague de mobilisation ne s'est pas traduite par des changements politiques significatifs du fait que Trump poussait en sens inverse. Il y a une forme de contradiction entre le succès de la médiatisation de la cause antiraciste et l'absence complète de réponse institutionnelle. Alors que reste-t-il de cet intérêt s'il n'y a pas d'action pour le relayer ?

TH: Je dirai qu'il n'y a en effet pas d'action spécifique si l'on regarde du côté de Trump, qui de façon prévisible n'était pas partie prenante d'un mouvement de transformation sociale. Il se fout complètement de la justice raciale. Mais par contre, j'ai assisté dans les institutions où j'interviens à un développement des débats sur les questions raciales, à une volonté d'avoir des politiques d'égalité plus actives. Peut être que nos représentants politiques ne faisaient rien, mais les acteurs sociaux, les bureaucrates dans les institutions publiques et privées qui n'étaient pas des affidés de Trump ont engagé des processus de réévaluation de leurs pratiques. Je ne sais pas combien de temps cela va durer, mais il y a eu un basculement avec BLM. Nous sommes encore dans ce moment. Mais il y a la cynique en moi qui se dit que la question du racisme anti-noir a des racines profondes et les gens n'aiment pas les problèmes compliqués qui ne trouvent pas de solution. Il est très facile d'être distrait par d'autres problèmes. Par exemple le massacre horrible de femmes asiatiques dans un salon de massage à Atlanta en Géorgie [en mars 2021] a provoqué une émotion conduisant à réévaluer la violence anti-asiatique qui est trop souvent invisible. Nous devons soutenir nos frères et sœurs asiatiques, avons-nous dit. Mais il y a eu aussi un discours public pour opposer ces violences à l'omniprésence de BLM : « ça en est trop de ces trucs de noirs, parlons du racisme anti-asiatique ». Je ne suis pas de celles qui nient son importance, il est ancien et persistant. Les présentations médiatiques qui en font quelque chose dxe nouveau l'utilisent stratégiquement pour divertir l'attention, dire qu'on en a eu assez de la crise BLM et qu'on doit passer à autre chose. Mais on ne peut pas comprendre la violence anti-asiatique sans la lier à la violence anti-noir, elles ne sont pas dissociables.

Mouvements: Est-ce qu'il y a eu un impact de BLM sur la politique d'Affirmative Action qui est progressivement démantelée, ou en tout cas en perte de vitesse après des décisions négatives de la Cours Suprême ?

TH : Il est certain que la Cours Suprême a réduit le spectre des actions possibles dans la politique d'Affirmative Action. Mais l'impact de BLM n'est pas vraiment sur la politique institutionnelle elle-même, elle se mesure sur l'attention portée aux questions d'égalité de traitement (*fairness*) dans les organisations et les entreprises. S'il y a des recrutements ciblés pour représenter la diversité, cela veut dire qu'il y a une attention ciblée, c'est-à-dire une prise en considération des objectifs d'inclusion. Je rappelle qu'il n'y a pas de quotas aux Etats-Unis, c'est une insulte de parler de quotas, nous ne sommes pas en Amérique latine, mais beaucoup

d'institutions adoptent ce qu'on peut qualifier de *Rooney Rule*. Cette procédure a été initiée dans la ligue de football américain, la NFL, où le nombre d'entraîneurs noirs était très limité alors que beaucoup de joueurs noirs sont très en vue. L'idée est d'imposer une obligation aux clubs d'inclure des candidatures de personnes racisées lors des recrutements de coachs, sans qu'il n'y ait de quotas ni de critères quantitatifs explicites<sup>5</sup>. Cette procédure connue maintenant sous le nom de *Rooney rule* est appliquée dans de nombreuses entreprises. Il ne s'agit pas à proprement parler d'Affirmative Action mais d'une mesure incitative à prendre en compte la diversité, d'être attentif à la composition des recrutements. Ce type de mesure n'a de sens cependant que s'il y a des personnes qui s'engagent avec un certain état d'esprit car il n'y a pas d'obligation formelle. Si vous êtes avec votre petite « candidature Rooney rule » pour le principe mais que vous continuez avec le même système de recrutement hégémonique, cela ne change pas grand-chose. En ce moment, je vois plus d'engagement et d'adhésion pour ce type de mesure qui les rendent plus opérationnelles.

Mouvements : Ce décret présidentiel a aussi eu des incidences sur les politiques de discrimination positive, et notamment de la Commission pour l'Égalité des Opportunités (EEOC). Cela a-t-il été levé depuis ? L'idée d'évaluer les disparités et inégalités raciales requiert tout un ensemble d'outils, dans quelle mesure ça a été affecté par ce contexte ?

TH : Disons que les règles de l'EEOC n'ont pas changé et la commission donne toujours des indications aux employeurs concernant ce qui constitue ou non une discrimination. Ce qui a changé quand Trump était au pouvoir c'est que les formations ont été suspendues. Elle pouvait toujours assurer un travail de médiation en cas de plainte, mais c'est tout. Alors que l'EEOC est aussi là pour former les gens, assurer des formations. L'EEOC est très sous-financée et manqué de ressources humaines, ce qui limite considérablement ses capacités d'appliquer les dispositifs de contrôle. Le cadre est resté le même : les entreprises de plus de 15 salariés entrent dans son champ d'application, elles doivent fournir des statistiques sur la composition de leur force de travail avec un formulaire EEO1 qui est renvoyé à la commission. Cela produit un inventaire qui oblige les entreprises qui se pensent très diverses à faire face aux données concrètes. Cela force à rendre des comptes et à anticiper que si quelqu'un soulève le problème cela pourrait leur porter préjudice. Les tableaux de bords constitués par l'EEOC, au-delà de leur utilisation effective dans des recours de médiation ou contentieux, sont déjà une forme de contrôle par leur existence. Quand l'EEOC identifie des déformations entre la répartition d'un groupe minoritaire dans la région et dans l'entreprise, elle peut conduire des enquêtes avec un pouvoir d'intervention. Le problème est qu'elle n'a pas suffisamment de moyens pour appliquer ces mesures. C'est comme pour la discrimination dans le logement : on pourrait réduire significativement cette discrimination si l'administration en charge du *Fair Housing Act* avait assez de testeurs et d'inspecteurs pour intervenir sur les discriminations systémiques. Il faudrait pouvoir activer les recours en justice et les contrôles directs plutôt que de se limiter aux mesures incitatives. Sinon ce sera comme pour #MeToo, si la loi est impuissante, les gens descendront dans les rues.

Je ne pense pas que la Rooney Rule est aussi puissante qu'une politique d'Affirmative Action, mais en son absence, elle peut prendre des formes transformatives s'il y a des acteurs pour s'en

---

<sup>5</sup> Note de la rédaction : depuis 2022, l'obligation est de recruter au moins une personne racisée ou une femme comme assistant.e. C'est devenu de fait un quota de recrutement puisqu'il ne s'agit plus seulement de candidat.es.

saisir. S'en remettre à la bonne volonté des acteurs me rend nerveuse, parce que cela ne remplace pas une véritable obligation à rendre des comptes en toute transparence,